



# Rapport d'activités 2009



Photos : Samuel DHOTE

## SOMMAIRE

I-LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA MISSION BASSIN MINIER .....	3
II-LES ENJEUX ET ECHELLES D'INTERVENTION .....	3
III-LES MODES DE FAIRE ET LES THEMES D'INTERVENTION DE LA MISSION EN 2009 .....	4
Thème 1 : L'excellence urbaine et la cohérence territoriale .....	5
Thème 2 : Les transports et les déplacements .....	7
Thème 3 : Le patrimoine .....	8
Thème 4 : Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais .....	11
Thème 5 : La Trame verte-Trame bleue.....	13
Thème 6 : Les Grands Projets .....	16
Thème 7 : Favoriser le développement territorial.....	17
Thème 8 : Poursuivre l'assistance à l'ingénierie financière sur l'ensemble du Bassin Minier .....	19



## I-LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA MISSION BASSIN MINIER

L'intervention de la Mission Bassin Minier s'inscrit dans le cadre des propositions issues de la démarche de réflexion associant l'Etat, la Région, les Départements, les Agglomérations du bassin minier et l'Association des Communes Minières. Elles ont été formalisées lors de l'Assemblée Générale de la Mission Bassin Minier, qui s'est tenue le 14 novembre 2006.

Elle doit relayer les politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements définies dans les documents d'orientation stratégique en cours de finalisation.

Elle appuie les différentes agglomérations du bassin minier pour la réalisation des objectifs définis dans ces différentes politiques, avec un souci de mise en cohérence et d'objectivité.

Elle trouve sa formalisation dans des conventions pluriannuelles ou annuelles, signées avec chacun des financeurs et qui précisent les engagements respectifs des partenaires. Ces conventions permettent à chaque financeur d'identifier précisément les thèmes prioritaires qu'il souhaite voir pris en charge par la Mission parmi ceux définis ci-après, ainsi que les engagements financiers alloués.

Par ailleurs, le programme de travail 2009 a été validé par le Conseil d'Administration du 9 Avril 2009.

## II-LES ENJEUX ET ECHELLES D'INTERVENTION

Le développement du bassin minier combine maintenant plusieurs approches et plusieurs échelles.

Le territoire du bassin minier s'affranchit progressivement de la logique de l'héritage et des séquelles minières pour s'intégrer dans des logiques de projets, qui modifient l'échelle de référence ainsi que les approches et modes de faire.

Marqué par près de 2 siècles d'exploitation minière, le territoire du bassin minier s'est forgé une identité économique, urbaine et humaine, qui s'impose encore plus de 15 ans après l'arrêt de l'exploitation. Cette réalité s'exprime plus particulièrement par les problématiques de l'habitat (fortement marquées par l'importance du logement minier), des séquelles physiques, des friches industrielles (dont une part importante reste encore à traiter et à réemployer), et par les caractéristiques sociales et culturelles.

Le contexte économique, les réformes institutionnelles, les évolutions des modes de vie conduisent à une remise en cause des structures et des problématiques héritées du passé minier. La montée en puissance des structures intercommunales a permis la constitution de « territoires de projets », qui intègrent de nouvelles thématiques de développement (développement économique, transport déplacement, planification urbaine, développement culturel, formation ...). Ces thématiques de développement ont permis de prendre conscience de nouvelles échelles de référence conduisant à des partenariats et à des modes de gouvernance renouvelés. Qu'il s'agisse de la politique de transports et de déplacements, du développement économique, de la politique d'environnement (réalisation de la trame verte et bleue, politique hydraulique), du portage de grands projets (le Louvre par exemple), du schéma de valorisation touristique, notamment dans le domaine patrimonial, les solidarités des territoires du bassin minier avec les régions de Lille ou d'Arras sont évidentes.

Dans cette période de transition des territoires miniers, il apparaît illusoire de définir une seule échelle pertinente. Il est à noter que l'ensemble des échelles évoquées correspond à de véritables enjeux, en fonction des thèmes évoqués et de la nature des interventions. On peut en particulier penser qu'il existe une échelle d'étude, une échelle de projet ou encore une échelle opérationnelle. Qu'il existe une échelle pour le long terme et une autre pour le court terme.

### III-LES MODES DE FAIRE ET LES THEMES D'INTERVENTION DE LA MISSION EN 2009

Ils ressortent de l'identification des enjeux et des contacts pris avec l'ensemble des financeurs :

**1] Les modes d'intervention de la Mission** peuvent être très différents suivant les thèmes, se déclinant en interventions « amont » (études prospectives), en observation (veille), ou encore en assistance technique pour engager la mise en œuvre de projets (assistance à maîtrise d'ouvrage ou pilotage d'études opérationnelles). Enfin, le positionnement transversal de la Mission peut la conduire à être le lieu de rencontre, voire de médiation, de nombreux acteurs ou territoires.

#### **2] D'autre part, la Mission Bassin Minier peut intervenir à des échelles dont la pertinence peut varier suivant les thèmes ou les modes d'intervention.**

- **L'échelle Régionale ou Supra Régionale** : la Mission porte les préoccupations et les intérêts du bassin minier et de l'Arc Sud sur des thèmes où elle est en capacité d'agir et où elle peut être légitimée par les financeurs. L'action de la Mission s'inscrit dans les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). La Mission peut être « chef de file » ou « partenaire » dans des programmes et réseaux européens, partenaire de « Bassin Minier UNI » ou encore « chef de file » de démarches à grande échelle aux contours non formalisés (démarche « transport » de la Coopération Métropolitaine).
- **Certains enjeux relèvent de l'échelle de l'héritage minier et de la cohésion.** Cette échelle renvoie à trois dimensions :
  - Le traitement spécifique des séquelles des risques technologiques et naturels,
  - Le traitement de l'urbanisme lié à l'exploitation charbonnière,
  - La valorisation de son héritage minier, culturel et patrimonial.
- **L'échelle de « l'Arc Sud » de l'Aire Métropolitaine lilloise, échelle de référence et de projet** :  
C'est le périmètre de projet et d'action sur lequel la Mission est légitimée. La pertinence de ce périmètre s'est trouvée confortée au travers des thèmes « trame verte », « transport-déplacement », « problèmes hydrauliques ». Il trouve son cadre de référence dans le périmètre de la Coopération Métropolitaine. Ces deux échelles se combinent en permanence au travers des projets de « maillage » que constituent la « trame verte-trame bleue » et les « transports ». C'est aussi dans ce cadre que doivent être resitués les grands projets sur lesquels la Mission a une légitimité pour intervenir, en appui des agglomérations. La Mission assurera, avec l'Agence d'Urbanisme de Lille, l'animation technique de la démarche de coopération métropolitaine, en étroite relation avec la nouvelle association créée en décembre 2007.

### **3] Les thèmes d'intervention qui combinent ces différentes approches sont les suivants :**

Ils s'inscrivent dans le cadre des savoir-faire de la Mission, acquis lors de ses premières années d'existence. Ils correspondent aux ambitions nouvelles définies par les partenaires dans leurs différents documents d'orientation, et en particulier dans le Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire. (SRADT).

#### ***Thème 1 : L'excellence urbaine et la cohérence territoriale***

##### **Sur le thème du renouvellement urbain sur le tissu minier :**

- La Mission participe, pour le compte des financeurs, à la préparation et au suivi des programmations GIRZOM de la période 2007-2012.
- La Mission poursuit l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre de leur projet de renouvellement urbain (Pecquencourt, Annay-sous-Lens...).

##### **Sur le thème de la Haute Qualité Environnementale et l'urbanisme durable :**

L'année 2009 aura surtout été caractérisée par la poursuite de démarches engagées lors des années précédentes. L'activité de la Mission s'est centrée sur la thématique des éco-quartiers, notamment avec les démarches engagées à Méricourt et Loos en Gohelle, mais aussi par sa participation au groupe de travail « renouvellement urbain durable » de l'aire métropolitaine de Lille.

A Méricourt et à Loos En Gohelle, la Mission assure un travail d'assistance technique et de médiation afin de pérenniser les ambitions environnementales portées par les études préalables, sous maîtrise d'ouvrage de la Mission, dans le cadre de la convention FRAMEE. Au-delà de sa technicité, la Mission est aussi le relais des politiques environnementales de rang supérieur, il est par conséquent essentiel d'assurer ce que nous pourrions appeler « un service après vente ». Pour beaucoup, cette intervention de la Mission pourrait être assimilée à un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui pourrait relever d'une ingénierie locale, voire des opérateurs de type SEM. Nous défendons au contraire l'idée que ces rares opérations sur lesquelles la Mission est engagée se justifient d'une part au regard de la spécificité des terrains sur lesquels elles se développent (d'anciens carreaux de fosses), et d'autre part par le terreau local extrêmement favorable (portage politique fort, techniciens de la ville motivés). Ces deux opérations illustrent bien l'esprit dans lesquels la Mission s'engage sur des opérations d'aménagement : ambition, exemplarité, innovation, participation des habitants... Nous avons la conviction qu'au-delà d'un travail de diffusion, de sensibilisation, il faut contribuer à la réalisation d'opérations qui serviront de références. Nous défendons aussi l'idée que les villes doivent rester maîtres dans l'élaboration des programmes urbains et architecturaux, qui ne se résument pas à la traduction de besoins quantitatifs, mais qui sont aussi l'expression d'une ambition sociétale. Ainsi, à Méricourt, nous avons aidé la commune dans le choix de son opérateur, lequel a reconnu par la suite que l'exigence développée dans le cadre de cette consultation était à la fois trop rare et très bénéfique à la qualification de la réponse de l'opérateur. Encore aujourd'hui, la ville a souhaité installer une relation durable entre elle, l'opérateur et la Mission, qui lui garantit une force de dialogue que sa structure interne ne lui permet pas. La situation est équivalente à Loos en Gohelle. Bien sûr, on pourrait arguer qu'elle le sera dans de nombreuses communes, mais la Mission n'a pas vocation à suppléer à l'absence d'une ingénierie locale, en tout cas pas durablement. Notre implication sur ces sites vise avant tout à faire émerger deux opérations exemplaires.

Dans le cadre du groupe de travail « renouvellement urbain durable », la Mission apporte à la fois son expertise et sa connaissance des opérations en cours sur le bassin minier et contribue ainsi à la diffusion et à la capitalisation des bonnes pratiques, en lien étroit avec tous les participants du groupe de travail.

La démarche d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le développement de l'approche environnementale du bâti s'est sensiblement ralentie, du fait d'une charge de travail trop importante qui nous a empêché de susciter de nouvelles demandes. Au mieux, la Mission a répondu aux sollicitations, en particuliers celle de l'association des Papillons Blancs pour la construction de deux structures d'accueil et la réhabilitation d'une troisième. Cette démarche, conduite avec l'appui de l'Atelier d'Architecture Ecologique, a abouti au dépôt d'un permis de construire pour la structure de Fenain dans le cadre d'un projet assez largement revu à la hausse en matière de performance environnementale (performance de l'enveloppe : choix constructifs et de matériaux, Ubatref -37 %, Cref -36 %, ventilation double flux pour les gros volumes, hygro-réglable ailleurs, facteur de lumière du jour et autonomie lumineuse, solaire thermique : 50m<sup>2</sup>) et qui a ainsi fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'appel à projet ADEME/Région. Elle reste, sur les mêmes principes, en cours pour la seconde structure pour laquelle le maître d'ouvrage a opéré un changement de site (Dechy), ce qui a permis d'intégrer une approche bioclimatique. De plus, le travail est affiné sur les matériaux intérieurs au regard de la qualité de l'air. Enfin, pour le troisième site, la Mission a accompagné en régie les papillons blancs sur la rédaction du volet environnemental du programme.

En fin d'année, l'EPDSAE nous a sollicité pour la construction d'un foyer d'accueil pour jeunes. L'objectif est d'assurer une prise en compte dès l'amont du processus du facteur environnemental. La Mission envisage d'accompagner ce maître d'ouvrage en régie, avec l'appui éventuel d'un bureau d'étude sur le volet thermique.

La Mission a commencé à échanger avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis afin de mettre en place une démarche expérimentale d'accompagnement des maîtres d'ouvrage privés désirant s'installer sur la Zone du Raquet. L'objectif est d'assurer une bonne compréhension des enjeux et prescriptions du cahier des charges de cession de terrain et d'assister le maître d'ouvrage dans la construction de son programme.

L'intervention de la Mission sur le volet réhabilitation durable des cités minières est encore en phase de maturation. Une première expérience croisée (volet social/architectural/environnemental), menée avec la S.I.A. est en cours sur la cité des Provinces. Une convention avec Maisons et Cités est en phase de signature afin de définir les conditions de travail en commun sur 18 cités pilotes, qualifiées d'exceptionnelles dans le cadre de l'inventaire sur la valeur patrimoniale des cités conduit par la Mission. Depuis longtemps, nous considérons que le parc minier constitue à la fois un gisement de performance compte tenu du nombre encore important de logements devant faire l'objet de travaux d'amélioration et une opportunité exceptionnelle de soutien à la filière de l'éco-construction compte tenu du volume de travaux annuels. Sachant que le rythme de renouvellement du parc de logement est de l'ordre de 1% par an, l'effort de performance énergétique du bâtiment ne saurait se passer d'une intervention significative sur l'ancien.

Enfin, la Mission a poursuivi en 2009 son travail d'accompagnement de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin pour la requalification des Franges urbaines du Parc des îles. Ce travail de fond qui se poursuit depuis 2004 s'est fait dans le cadre du concours Européen 8. 2009 marque la fin d'une étape importante de la démarche, en effet l'étude de définition architecturale, urbaine et environnementale menée à l'échelle des trois communes Hénin-Beaumont, Drocourt et Rouvroy s'est concrétisée dans la validation d'un schéma de secteur fixant les objectifs de requalification urbaine, pour faire des franges du Parc des îles, un



exemple en termes d'urbanisme durable. Ce schéma va trouver une traduction réglementaire dans les PLU des trois communes concernées. Durant l'année 2010, la Mission prévoit de continuer son appui à la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin et aux trois communes pour traduire ces orientations dans des projets opérationnels.

## **Thème 2 : Les transports et les déplacements**

Animateur du groupe « Transports/Déplacements » de la démarche de coopération de l'Aire métropolitaine lilloise, la Mission a mené un travail d'approfondissement sur deux thématiques-clés : le « renforcement de l'attractivité des transports collectifs » et la « promotion des atouts logistiques métropolitains ».

Sur le thème des transports collectifs, un travail a été engagé pour réaliser une cartographie de l'offre de transports collectifs à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille, un outil pouvant contribuer aux réflexions sur la mise en place d'une centrale de mobilité (en lien avec les projets du SMIRT notamment). Intégrant l'ensemble des réseaux de transport métropolitains (TER, autocars départementaux et réseaux urbains), cette carte « grand public » vise à améliorer la lisibilité des offres de transport proposées entre les différentes polarités du territoire métropolitain. Après la présentation d'une première maquette fin 2009, le travail de conception graphique et de diffusion devrait s'achever au premier semestre 2010.

Concernant l'activité logistique et du transport de marchandises, une méthode de travail a été définie pour élaborer les outils de connaissance nécessaires à la construction d'une vision partagée du diagnostic et des enjeux sur ce thème. Le cahier des charges élaboré avec les partenaires fixe deux grands objectifs :

- Apporter aux partenaires des éléments de diagnostic sur la situation actuelle et les perspectives d'évolution de l'activité logistique / Transport de marchandises à l'échelle du territoire métropolitain ;
- Faire dialoguer, dans le cadre de séminaires thématiques, les acteurs du transport de marchandises, de la logistique et de l'aménagement du territoire pour consolider l'état des lieux et définir des enjeux communs favorisant un développement métropolitain coordonné.

Pour engager cette démarche, un partenariat technique et financier a été mis en place entre la DREAL Nord – Pas de Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, DELTA 3/Port de Lille, le pôle d'excellence Euralogistic et la Mission qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude. Le démarrage du travail est prévu pour le début d'année 2010.

Afin de poursuivre la réflexion engagée sur l'organisation des déplacements au sein de l'Arc Sud de l'Aire métropolitaine lilloise, la Mission a réalisé un rapport de synthèse apportant des compléments d'analyse sur trois points :

- Le diagnostic, notamment, le contexte urbain et l'organisation des déplacements dans l'Aire métropolitaine ;
- Le cadre stratégique dans lequel s'inscrit cette démarche (orientations définies dans les documents de planification) ;
- La synthèse des principaux enjeux d'aménagement du territoire liés à l'organisation du système de transport de l'Arc Sud

Ce document constitue une base de travail pour définir, avec les partenaires de la réflexion, les suites opérationnelles à donner en fonction de l'avancement des différentes démarches engagées : les travaux de la coopération métropolitaine (cf. ci-dessus), la définition d'un cadre de cohérence sur l'aménagement et les transports dans l'aire métropolitaine lilloise (DTADD), la réflexion sur l'accessibilité du Louvre Lens, les projets de développement des réseaux interurbains, la mise en œuvre du cadencement TER ou encore les réflexions sur le développement du covoiturage.

La Mission poursuit son assistance à la mise en œuvre du schéma régional des Véloroutes-Voies Vertes et, en particulier, de l'itinéraire traversant le Bassin Minier. Pour la définition du tracé dans le Pas-de-Calais, la Mission a animé un groupe de travail visant à identifier les aménagements restant à réaliser au regard des projets en cours (circuits Trame Verte, Schéma départemental cyclable, PDIPR, etc.). Complétant l'analyse réalisée dans le Nord, ce travail permet de disposer aujourd'hui de l'ensemble du tracé de la Véloroute du Bassin Minier.

La Mission a publié un « cahier technique » consacré aux modes doux (vélo, marche à pied, roller, etc.). Cet ouvrage de sensibilisation sur les enjeux du développement de ces pratiques de déplacement a été diffusé à l'ensemble des partenaires concernés. A travers la définition de principes de réalisation, l'analyse de références techniques et la présentation d'expériences, cette publication vise à proposer un cadre de travail pour accompagner la valorisation des modes doux sur les territoires du Bassin Minier Nord – Pas de Calais.

### **Thème 3 : Le patrimoine**

#### **La candidature du bassin minier à l'UNESCO au titre de Paysage Culturel Evolutif**

L'année 2009 a marqué une accélération du processus, dans la perspective du dépôt par l'Etat français de la candidature du bassin minier auprès de l'UNESCO en janvier 2010. Une étape importante a été la remise du pré-dossier de candidature, fin septembre 2009, à l'expert-instructeur qui a rédigé un rapport à l'attention du Comité des biens français, instance nationale chargée du suivi des dossiers « UNESCO » en préparation sur le territoire français. Le 17 novembre 2009, sur la base des conclusions de l'expert, ce Comité a auditionné pour la seconde fois MM. D.PERCHERON, Président du Conseil régional, J-F CARON, Président de « BMU » et Vice-Président de la Mission ainsi que M.BERARD, Préfet de région. Suite à cette audition, le Comité a émis un avis favorable à l'unanimité. Cet avis sera ensuite transmis au Gouvernement qui prononcera sa décision finale mi-décembre.

Dans ce contexte, l'action de la Mission a porté sur :

#### **1) la finalisation des études et expertises, programmées dans le cadre du Schéma de Développement Patrimonial (pilier 1)**

##### **1.1) Monographies de 17 cités minières exceptionnelles et remarquables**

La Mission a achevé la réalisation de 17 monographies sur les cités exceptionnelles et remarquables repérées sur le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, en vue d'alimenter le dossier de candidature « UNESCO » final et d'orienter les futures rénovations et transformations des cités. Ces monographies serviront de matière à l'élaboration d'un futur « cahier d'orientations » concernant la gestion, la transformation et la rénovation des cités minières, qui sera réalisé en partenariat avec les gestionnaires du parc (Maisons et Cités et SIA). Elles ont permis de définir et d'amorcer un programme opérationnel portant sur une vingtaine de cités-pilotes (dont les éco-cités du Louvre-Lens).

##### **1.2) Achèvement de l'étude « qualification et protection des paysages remarquables du bassin minier Nord-Pas de Calais » :**

Début 2009, la Mission, soutenue par la DRAC, la DIREN et la DRE, a achevé une étude paysagère, sur l'ensemble du périmètre de l'héritage minier et au-delà, afin :

1. d'identifier **les marqueurs essentiels** du paysage minier,
2. d'objectiver un **certain nombre d'ensembles paysagers cohérents**, à plus ou moins grande échelle, formant autant de facettes d'un paysage minier pluriel, grâce à une lecture paysagère : perceptions et relations entre les éléments bâtis et naturels.
3. de croiser cette approche physique avec **l'approche historique** menée parallèlement

- par BMU et le CHMRL et de **révéler l'identité propre du paysage minier**,
4. de donner une **lecture dynamique** de ces paysages en montrant la relation avant / après la mine (paysage rural etc.)
  5. d'identifier **les pressions** s'exerçant sur le paysage minier
  6. de réfléchir sur les **outils** susceptibles d'aider les territoires à protéger et gérer ces ensembles et « tableaux » remarquables, et d'améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie (identification des points « noirs »)

Ce travail a permis de mettre en évidence, au-delà d'éléments emblématiques isolés, l'existence de « quartiers miniers remarquables » et de 15 « Ensembles paysagers miniers remarquables », mis en réseau par une série d'anciens cavaliers des mines.

### **1.3) Monographies des 15 « Ensembles Paysagers Miniers Remarquables »**

La Mission s'est appuyée sur l'expertise du CAUE du Pas-de-Calais et du CPIE-Chaîne des Terrils pour réaliser 15 monographies de chacun de ces Ensembles :

**1** Bully-les-Mines / Grenay / Mazingarbe - **2** Bruay-la-Buissière / Houdain / Haillicourt / Gosnay / Ruitz - **3** Noeux-les-Mines / Labourse / Hersin-Coupigny - **4** Méricourt / Rouvroy / Drocourt / Hénin-Bt / Billy-M. - **5** Montigny-en-Ostrevent / Pecquencourt / Rieulay / Somain / Lallaing / Anhiers - **6** Denain - **7** Condé-sur-l'Escaut / Vieux-Condé / Fresnes-sur-Escaut - **8** Lens / Loos-en-Gohelle / Vendin le Vieil / Liévin - **9** Maisnil-les-Ruitz / Barlin / Hersin-Coupigny - **10** Wallers-Arenberg - **11** Raismes / Bruay sur l'Escaut / Escautpont - **12** Aubry / Douai / Flers en Escrebieux / Roost-Warendin. - **13** Auchel / Marles-les-Mines / Calonne-Ricouart - **14** Hulluch / Wingles - **15** Oignies / Dourges / Evin-Malmaison

Fin 2009, ces monographies seront transmises à l'ensemble des agglomérations concernées.

## **2) l'identification et la cartographie du périmètre proposé à l'inscription « UNESCO »**

Au second semestre 2009, la Mission, en coordination avec ses partenaires, finalise la cartographie du périmètre proposé à l'inscription « UNESCO » (2.1) ainsi que de la zone tampon (2.2), clef de voûte du dossier de candidature.

**2.1) Le périmètre proposé à l'inscription « UNESCO »** comprend les aires et les attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels, éléments linéaires de type cavalier formant des corridors patrimoniaux) représentant **la valeur universelle et exceptionnelle du bassin minier**. Il s'agit d'éléments exclusivement issus de l'héritage minier, répondant aux exigences d'authenticité, de représentativité et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation intégrée du paysage culturel vivant.

**Le périmètre « UNESCO » comprend 390 sites et objets patrimoniaux et concerne 87 communes.**

**2.2) La zone tampon** est la zone des abords du bien inscrit, qu'il s'agisse d'un ensemble ou d'un élément isolé. Elle renforce la protection du bien. Elle est également une zone de valeur qui renforce la cohérence paysagère et l'identité de celui-ci : elle participe ainsi à son interprétation et donne corps au concept de Paysage culturel en replaçant le bien proposé à l'inscription dans un contexte géographique historique et paysager qui rend lisible les interactions entre l'exploitation minière et le territoire.

## **3) la co-rédaction du dossier de candidature**

La Mission a contribué à la rédaction du dossier de candidature, notamment des parties 2 (note méthodologique) et 4, ainsi que la partie 5 consacrée au plan de gestion.

#### **4) l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de protection et de gestion (pilier2)**

Le plan de gestion, demandé par l'UNESCO, nécessite de conjuguer deux démarches complémentaires : la réglementation, garante de la protection du bien (4.1) et la contractualisation (4.2), marque de l'engagement des différents partenaires, à différentes échelles. La Mission participe également à un outil de veille sur les paysages, porté par le PNR Scarpe/Escaut, dans le cadre de leur convention de partenariat (4.3).

##### **4.1) Les dispositifs de protection**

###### **4.1.1) Séminaire sur les outils de protection et/ou de gestion du patrimoine minier et/ou du paysage.**

Le 27 janvier 2009, avec « BMU » et la DRAC, la Mission a contribué à l'organisation d'un séminaire technique de réflexion autour des outils de préservation, de gestion et de mise en valeur du patrimoine et de la planification urbaine (PLU). Ce séminaire a mis un accent particulier sur l'outil « ZPPAUP » et a attiré une cinquantaine d'élus et de techniciens des communes et agglomérations du bassin minier.

###### **4.1.2) Une campagne de classement au titre des monuments historiques**

Le 17 et 18 juin 2009, une session exceptionnelle de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, dédiée à la thématique minière, a couronné les efforts de la Mission, aux côtés des services de l'Etat et de « BMU ». En effet, 69 éléments et sites, identifiés grâce aux multiples inventaires de la Mission et à la cartographie des « Ensembles paysagers miniers remarquables », ont été proposés pour une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Cette campagne a été préparée par une série de rencontres territoriales (MBM, BMU, DRAC, SDAP) avec les élus et techniciens des agglomérations et des communes minières, concernés par la démarche de protection.

Enfin, le 28 septembre, 6 sites ont été classés au titre des MH par la Commission Supérieure des Monuments Historiques. Un 7<sup>ème</sup> site sera proposé à la même Commission le 23 novembre prochain.

##### **4.2) La contractualisation**

L'engagement des acteurs étant une pièce-maîtresse du Plan de gestion, la Mission et BMU ont mené dès avril 2009 l'élaboration d'accords-cadres à deux niveaux :

- avec les grands gestionnaires/propriétaires publics de catégories importantes de sites, bâtis et non bâtis : Maisons et Cités et SIA (cités minières), la CARM (dispensaires etc), les Conseils généraux (terrils, cavaliers etc), le Diocèse d'Arras et de Cambrai (églises et chapelles d'origine minière), l'EPF Nord-Pas de Calais (1<sup>ère</sup> programmation d'acquisition de sites à enjeu/en danger)
- avec les 8 EPCI du bassin, cette phase devant déboucher en 2010 sur de véritables plans de gestion territorialisés.

Dès mai 2009, la Mission, Bassin Minier UNI et l'Association des Communes Minières ont envoyé aux 87 communes minières, impliquées dans la future gestion du périmètre proposé à inscription un dossier complet et personnalisé (accompagné d'une cartographie) pour chaque maire concerné sur l'ensemble des sites et éléments miniers de sa commune, individualisant ceux qui seront compris dans le périmètre proposé à une inscription.

###### **4.3) La veille : l'observatoire photographique du paysage**

La Mission et le PNR Scarpe/Escaut ont signé le 22 janvier 2009 une convention formalisant leur partenariat sur deux axes majeurs communs : la mise en œuvre opérationnelle de la Trame Verte du bassin minier (volet régional) et la valorisation du patrimoine minier bâti.

Dans le cadre de ce partenariat, la Mission, participe depuis janvier 2009 à un observatoire photographique du paysage engagé par le parc naturel transfrontalier du Hainaut (formé du



PNR Scarpe/Escaut et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, sur le versant belge). Celui-ci a pour objectif de suivre les évolutions des paysages (bâti, paysages d'infrastructures, paysages miniers ...) du parc naturel au fil des années, grâce à l'intervention d'une photographe professionnelle, à intervalles réguliers, et d'en analyser les mécanismes et les facteurs de transformation.

### **5) la mise en œuvre d'un programme d'actions de valorisation et de mise en projet culturel ou touristique du patrimoine minier (pilier 3)**

#### **5.1) Mise en ligne de l'atlas patrimonial interactif**

Ce site internet, comportant une cartographie interactive a été mis en ligne en 2009 (<http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org>). Cet outil évolutif, comptant à ce jour près de 3 000 éléments, offre deux entrées principales : patrimoine minier et patrimoine sidérurgique, autres patrimoines (archéologie, civil, mémoire 14-18, industrie hors minier et sidérurgique, nature (Trame verte), religieux, traditionnel). Son contenu sera progressivement alimenté et validé (base de données et cartes à télécharger) avec l'ensemble des communautés d'agglomération et des offices de tourisme intercommunaux.

#### **5.2) Participation au projet INTERREG IV franco-wallon : « Itinéraire de la Culture Industrielle » (2008-2012)**

Ce projet regroupant 3 partenaires français (Musée d'Histoire Naturelle de Lille, CAHC, MBM) et 3 partenaires wallons (Pass de Frameries, Eco-musée de Bois-du-Luc, Bois du Cazier) a débuté en janvier 2009. La Mission est le chef de file de la conception et de la cartographie de l'itinéraire global (action 1), fruit d'un recensement et d'une hiérarchisation du patrimoine sur la base de critères communs des deux côtés de la frontière. Ce tracé qui doit être livré en décembre 2009 fera l'objet d'une carte grand public (avril-mai 2010) et d'un atlas-catalogue (action 2).

#### **5.3) Participation au comité de rédaction du Journal *Les Petites Clés de La Porte du Hainaut***

En appui de l'office de tourisme de la CAPH, la Mission a participé au comité de rédaction du Journal *Les Petites Clés de La Porte du Hainaut* édité à destination des enfants âgés de 8 à 12 ans, dans le but de les sensibiliser au patrimoine du territoire de La Porte du Hainaut, afin qu'ils deviennent « ambassadeur » auprès de leur entourage. Le premier numéro diffusé en septembre 2009, à destination des établissements scolaires de La Porte du Hainaut, aborde la thématique du patrimoine bâti, notamment minier.

#### **5.4) Mise en chantier de la rédaction du Topoguide® du GRP « Bassin minier » (cf Trame verte)**

### ***Thème 4 : Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais***

Par délibérations successives des 12 décembre 2007 puis du 7 mars 2008, le Conseil d'Administration de la Mission a décidé de réaliser la maîtrise d'ouvrage de cette étude et de constituer un Comité de Pilotage technique et un Jury d'Appel d'Offres.

L'objectif de cette étude est de détailler, par modélisation hydraulique préalable permettant la mise en œuvre de simulation, la connaissance de l'aléa « inondabilité » :

Pour atteindre cet objectif :

- une instrumentation permettant des mesures à une précision adaptée sera nécessaire pour prendre en compte, d'une part les particularités locales des précipitations, et

d'autre part les volumes engendrés, canalisés dans les réseaux hydrographiques de surface et transitant dans les SRE ;

- la connaissance topographique devra être densifiée et/ou affinée par rapport aux données disponibles.

Les conclusions de cette étude seront portées à la connaissance des services de l'Etat et des collectivités locales concernées, qui pourront se l'approprier dans le cadre de leurs compétences, notamment en matière de documents d'urbanisme. Les documents cartographiques au 1/1000 établis à cet effet retranscriront, à l'échelle cadastrale, l'intensité de l'aléa en trois classes prédéfinies de hauteur maximale de submersion.

### **Mise en œuvre de l'étude**

Lors de la première réunion du Comité de Pilotage du 28 novembre 2008, l'entreprise GUIGUES ENVIRONNEMENT, maître d'œuvre, a présenté la méthodologie générale de l'étude. Le bassin minier est divisé en six regroupements de bassins versants qui seront étudiés d'ici juin 2012. Le planning de réalisation, présenté lors de ce Comité de Pilotage, croise la priorité « nombre de constructions potentiellement touchées d'après l'étude générale réalisée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie » avec les connaissances topographiques des bassins versants. L'étude utilisera notamment les données topographiques que la DIREN a acquise dans le cadre d'une autre étude portant sur la vallée de la Scarpe.

Par ordre de réalisation, les regroupements de bassins versants se répartissent comme suit :

Regroupement 1 : CAD + CCCO

Regroupement 2 : CAD

Regroupement 3 : CALL + CAHC

Regroupement 4 : CCCO + CAPH

Regroupement 5 : Valenciennes Métropole

Regroupement 6 : Artois Comm.

Pour chaque regroupement de bassins versants (RBV), l'étude se divise en cinq phases :

- 1 : actualisation des données,
- 2 : campagne de levés topographiques et d'instrumentation des SRE,
- 3 : caractérisation fine des zones inondables,
- 4 : implémentation et amélioration des modèles hydrauliques,
- 5 : simulation hydraulique et cartographie des aléas.

### **Avancement 2009**

Le début de l'année 2009 a permis de planifier l'ensemble de l'étude. Pour cela le comité de pilotage technique s'est appuyé sur le retour d'expérience de M. Kaczmarek, Maire de la commune d'Auby, sur laquelle a été réalisée l'étude expérimentale. Cette consultation a confirmé l'orientation prise par le comité : l'étude s'appuie sur la méthodologie utilisée lors de l'étude expérimentale. De plus, pour faciliter l'utilisation des résultats que donneront l'étude, le comité a validé la réalisation d'un guide. Cette réalisation fera l'objet d'un partenariat entre les DDE du Nord et du Pas-de-Calais et la Mission.

Le comité de pilotage technique a validé les protocoles d'instrumentation de chaque SRE, ainsi l'instrumentation des SRE se divise en deux campagnes de trois mois chacune réalisée au deuxième et dernier trimestre de l'année 2009.

Parallèlement, le premier trimestre a permis de définir finement le contenu de la campagne de levés topographiques, 1400 ha environ sont à lever pour l'ensemble de l'étude. Les levés topographiques ont débutés au deuxième trimestre 2009.

A la demande d'un syndicat intercommunal de gestion des eaux pluviales et d'assainissement, le comité a validé la mise à disposition auprès des organismes publics compétents des modèles hydrauliques qui seront créés dans le cadre de cette étude. Pour cela, un avenant est ajouté au marché.

La Mission a présenté le lancement de l'étude au Conseil d'Administration de l'Association des Communes Minières le 7 janvier 2009. La Mission a aussi fait état de l'avancement de l'étude le 29 mai 2009 auprès de l'Instance Régionale de Concertation.

Le comité de pilotage technique s'est réuni en janvier, mars, juin, septembre et novembre pour faire le point sur l'avancement de l'étude.

A partir des éléments récoltés, le bureau d'étude a avancé sur la réalisation des modèles numériques de terrain (phase 3), des modèles hydrauliques (phase 4) et des cartes hydrauliques alimentant les SRE du RBV1 et RBV2. Ce point d'avancement a été présenté lors du comité technique du 17 novembre 2009.

## **Thème 5 : La Trame verte-Trame bleue**

### **Base des Argales (Terril) à Rieulay**

La Mission a accompagné la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour l'étude de valorisation de la base des Argales (Terril) à Rieulay. Pôle majeur de la trame verte dès la publication du schéma de Trame Verte en 2003, le site de Rieulay souffre aujourd'hui d'un déficit d'équipements propres à renforcer son attractivité, dans le domaine de la restauration, de l'hébergement et des loisirs. La mission a élaboré le cahier des charges et aidé à l'analyse des offres. Elle contribue à l'étude par une présence active aux comités techniques en nourrissant la réflexion, notamment sur le champ des activités et sports de nature, et garantit une vision d'ensemble de la trame verte, évitant ainsi l'émergence de programmes concurrentiels.

### **Diagnostic Territorial Approfondi sur les sports de nature**

A la demande de l'Etat (DRJS), et avec le soutien combiné de la DRJS et du Conseil Régional, la mission a conduit la réalisation d'un Diagnostic Territorial Approfondi sur les sports de nature. L'objectif de ce DTA était d'une part de mieux connaître ces pratiques (offre et demande) et d'autre part de vérifier le postulat de convergence entre développement de ces pratiques et marketing territorial. Conduite dans le cadre d'un large comité de pilotage (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, EPCI du bassin minier, Parc d'Olhain, Profession Sport...), cette étude a permis de dégager plusieurs pistes :

- ↳ Une carte à jouer liée au potentiel de développement des Sports de Nature et aux caractéristiques du bassin minier :
  - ✓ Privilégier la pratique de proximité (échelle : aire métropolitaine de Lille) plutôt que la recherche de l'excellence
  - ✓ Garantir une offre de sites et de services adaptée à tous les publics
  - ✓ Promouvoir une offre combinant Sports de Nature/approche environnementale/découverte culturelle
  - ✓ Favoriser le développement d'offres originales, liées à l'histoire minière réappropriée
  
- ↳ Des défis à relever :
  - ✓ Accompagner la structuration et la montée en qualité de l'offre Sports de Nature, à partir d'activités phare (randonnée pédestre, disciplines aériennes, VTT)

- ✓ Inscrire la promotion des Sports de Nature comme un volet de la politique Trame verte des territoires, concourant à leur plus grande attractivité.
- ↳ Des tâches à mutualiser dans le cadre d'une organisation de projet :
- ✓ Animation de réseau
  - ✓ Appui technique à la définition d'éléments de diagnostic et d'enjeux sur les territoires intercommunaux en fonction de leurs spécificités, aide à l'écriture de cahiers des charges pour des études ciblées de faisabilité, de marché, de programmation, en particulier dans l'optique d'équipements de sites spécifiques et de développement d'offres commerciales intégrées
  - ✓ Assurer une fonction de capitalisation, de partage des bonnes pratiques
  - ✓ Assurer une communication unifiée et une veille sur la cohérence des propositions
  - ✓ Assurer une fonction de veille et de prospection sur le « marché des sports de nature », en particulier en matière de soutien à la créativité et à l'innovation.
- ↳ Au final, l'ensemble des partenaires techniques a souhaité poursuivre la démarche, ce qui nécessiterait des moyens humains. Il est proposé la mise en place, à titre exploratoire, pour une durée d'un an, d'un poste basé à la Mission afin d'entretenir cette dynamique collective et mettre en œuvre les premières actions.

### **Raid Bassin Minier**

La mission a assuré l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du raid Bassin Minier, qui est devenue une épreuve de référence dans le domaine des Sports de Nature. L'édition 2009 a accueilli 90 équipes, dont 70 pour l'épreuve extrême (2 jours), ce qui fait quasiment quatre fois plus d'équipes qu'en 2006 ! Le cocktail mêlant exigence sportive, valorisation patrimoniale et paysagère et convivialité continue de fonctionner à plein régime. Cette édition a permis de traverser le bassin minier d'Ouest en Est (nouveau), de découvrir des sites encore non pratiqués par les raideurs du RBM (Parc de la Fossette, parc de Wingles). Assurément cette épreuve est devenue un incontournable du calendrier et contribue à la promotion d'une image nouvelle du territoire comme en témoigne l'importante couverture presse, les témoignages des raideurs mais aussi l'intérêt suscité par l'épreuve dans des cadre inattendus. Ainsi, la mission a été invitée à venir présenter le RBM dans le cadre des Rencontres Nationales des Sports et Loisirs de Pleine Nature, en mars dernier à Clermont Ferrand.

### **Création d'un itinéraire de Grande Randonnée de Pays®**

Après la définition du tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays® « Tours du Bassin Minier Nord – Pas de Calais » en 2008, le groupe de travail animé par la Mission s'est consacré en 2009 à la réalisation du Topoguide®. Afin de faire de cette publication un outil de promotion du territoire, un travail important a été mené avec les acteurs du territoire pour élaborer le contenu de l'ouvrage. A côté des descriptifs des 7 boucles du GR® de Pays, des articles thématiques permettront de faire découvrir la richesse des territoires traversés. S'inscrivant dans un partenariat financier entre les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, les structures intercommunales concernés, la FFR et la Mission, la publication du Topoguide® est prévue pour l'été 2010.

### **Convention entre le PNR Scarpe Escaut et la Mission**

La Mission et le PNR Scarpe Escaut ont signé une convention d'objectif début 2009 portant notamment sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur leur territoire respectif.



## **Commission des terrils**

La Mission participe à la commission des terrils animée par l'Établissement Public Foncier qui gère le patrimoine foncier issu de Terril S.A., patrimoine intégré à la trame verte et bleue.

## **Continuité verte du cœur vert métropolitain**

Dans la poursuite des travaux réalisés dans le cadre de la coopération métropolitaine, la Mission anime un comité de pilotage portant sur la continuité verte située dans le cœur vert métropolitain, le long de la Deûle. Initialement rassemblé suite à l'arrêt d'activité de Nitrochimie, le comité technique a décidé - pour alimenter les réflexions de reconquête de la friche industrielle et de meilleure gestion des espaces verts de ce secteur, dont le parc Marcel Cabiddu - le lancement d'un diagnostic écologique et paysager de la continuité verte entre Wingles et Billy-Berclau. La Mission est maître d'ouvrage de cette étude. Mais suite à la position du propriétaire du site de ne pas autoriser son accès, position indépendante des réflexions en cours, les inventaires n'ont pas été réalisés sur la friche industrielle. Les résultats de ces inventaires seront rendus le 19 novembre 2009. A l'issue des conclusions de l'étude, début 2010, l'enjeu sera d'identifier les maîtrises d'ouvrage, en fonction des vocations proposées pour les différents secteurs de la zone.

## **Base de loisirs et lisière forestière de Raismes**

La Mission accompagne la commune de Raismes et la CAPH dans leur réflexion sur le développement de la base de loisirs de Raismes. Ce site vieillissant est à la lisière forestière de la forêt domaniale de Raismes Saint-Amand Wallers et pourrait assurer un rôle tampon vis-à-vis de la forêt tout en développant ces activités.

Une première étude de la lisière forestière de Raismes avait identifié un fort potentiel de développement du centre équestre, aussi la CAPH a lancée fin 2008 une étude visant à rénover et à combler les manques de loisirs de la base, en s'appuyant sur le centre équestre et en assurant une excellence environnementale pour drainer la population fréquentant la forêt.

## **Boucle 18**

La Mission a accompagné la CommunAupole Lens-Liévin dans le lancement de la boucle 18. Cette boucle, la 3ème de la trame verte et bleue à être aménagée, est emblématique pour le territoire. Essentiellement en cœur urbain, elle reliera l'ensemble des grands sites miniers de la CommunAupole dont la fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle, le Parc des Glissoires, les terrils et marais de Fouquières les Lens, mais aussi le site du futur Louvre-Lens. De plus, une variante permettra aux usagers de rejoindre les sites de la mémoire des collines de l'Artois. Cette boucle aura sur certains tronçons un double enjeu écologique, notamment pour contribuer à la qualité des zones humides et au boisement de la Région.

Dans ce cadre, la Mission a participé à la rédaction du cahier des charges et à la sélection du maître d'œuvre. Elle participera aux comités de pilotages et y assurera la cohérence avec les autres boucles et avec les réflexions portées par EuraLens.

## **Suivi des déclinaisons de la trame verte et bleue régionale**

### **Atlas cartographique de la Trame verte et bleue sur le territoire de l'arrondissement de Béthune**

La Mission a engagée avec l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune une démarche partenariale et expérimentale de déclinaison de la trame verte et bleue sur le territoire du Scot de l'Artois. L'objectif est d'aboutir, par une concertation avec les élus, à une

protection réglementaire de la trame verte. Après un travail bibliographique et de terrain réalisés en 2007 et 2008 ayant abouti à la réalisation d'une cartographie fine de la Trame superposable au cadastre, nos structures ont entamé en 2009 un travail de concertation avec les acteurs locaux que sont Eden 62, le Conservatoire des Sites Naturels du Nord-Pas de Calais, le SYMSAGEL, la Fédération départementale de pêche, la chambre d'Agriculture, le GON, l'EPF, le CERDD, la Chaîne des terrils, les Agglomérations Artois Comm. les Communautés de communes Artois Lys, et Artois Flandre et le Pays de la Lys Romane. Cette concertation se poursuit avec la DREAL, la DDE du Pas-de-Calais, la Région et le Département.

### **Plans climats**

La Mission a participé au plan climat de la CAHC et à celui réalisé en partenariat entre la CAPH et le Parc Naturel Scarpe Escaut. Ces plans climats ont identifié la nécessité de réaliser et mettre en œuvre des schémas trame verte et bleue multifonctionnelles sur les territoires de la CAHC et de la CAPH.

### **Elaboration du schéma trame verte et bleue de la CAHC**

La CAHC a ainsi lancé au deuxième semestre l'élaboration du schéma trame verte et bleue de la CAHC, à laquelle la Mission est associée afin de garantir la cohérence avec le schéma trame verte et bleue du Bassin minier et de la Région.

## **Thème 6 : Les Grands Projets**

La complexité intrinsèque d'un grand projet (programmation, partenariat, financement, gestion...), des sites potentiellement et symboliquement porteurs (le 9-9 bis, Wallers Arenberg, les Cokes de Drocourt...) ont très tôt justifié de l'implication de la Mission dans leur émergence.

A Oignies, la Mission poursuit son appui à la CAHC dans le développement du projet de reconversion du 9-9 bis autour des pratiques musicales, de la valorisation patrimoniale et d'une offre tertiaire ciblée. Elle reste active dans l'appui méthodologique, notamment dans la relation maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre, dans la consolidation du programme et en particulier dans le travail développé sur les volets Musique et Patrimoine concernant les conditions de gestion du site et de ses équipements. Elle assure un travail de médiation entre la CAHC et les financeurs.

A Arenberg, la Mission a d'abord appuyé la CAPH sur le choix de la meilleure procédure pour élaborer le programme de reconversion. Elle a ensuite accompagné la CAPH dans la mise en œuvre de cette consultation (marché de définition) en affinant le travail de préprogrammation, en rédigeant les pièces techniques (CCTP, RC), en participant à la sélection des candidatures et à l'analyse des offres. Pendant la durée du marché de définition, et probablement jusqu'aux phases AVP du futur contrat de maîtrise d'œuvre, la Mission assurera l'appui technique et méthodologique auprès du maître d'ouvrage.

Concernant le Parc des Iles, la Mission a contribué à l'animation de la démarche Europan, qui aboutira très prochainement à la sortie d'un schéma directeur visant à optimiser l'urbanisation autour du Parc. La Mission joue aussi parfois le rôle de gardien du temple, en rappelant l'histoire du projet, puisqu'elle en est à l'origine. Elle a aussi un rôle de médiation auprès des élus pour faire avancer certains débats délicats comme ceux liés au fonctionnement et à l'animation du parc, dont la première tranche sera réceptionnée prochainement. Poursuivant son investissement sur le projet, la Mission est associée au lancement de la seconde phase, la réalisation de l'îlot d'accueil.

Déjà fortement impliquée dans le dossier de candidature du Louvre-Lens, la Mission poursuit son investissement sur le sujet. Après avoir porté l'étude d'insertion urbaine réalisée par N. Michelin, puis élaboré une note d'orientation qui a contribué à l'émergence d'Euralens, la Mission participe de la force de travail collective constituée au sein d'Euralens. Elle anime, avec l'appui précieux de Jean Louis Subileau, le groupe de travail aménagement-urbanisme, qui a conduit à la création récente d'un groupement de commande portant les études de plan directeur, de maîtrise d'œuvre des espaces publics d'accès au musée et la mise en lumière des Terrils du 11-19. S'agissant d'un dossier éminemment complexe, la Mission est précieuse par son rôle de médiation dans un contexte de grande diversité d'acteurs, dont elle est l'outil commun de la plupart (Région, Conseil Général, CommunAupole...). Pour autant, il sera nécessaire de cadrer son intervention eu égard à sa légitimité (elle est incontournable sur la question des cités minières, dites cités du Louvre) ou à sa spécificité (elle peut jouer un rôle d'assembleur, notamment sur le thème des impacts économiques du Louvre-Lens).

### **Thème 7 : Favoriser le développement territorial**

La Mission a poursuivi et renforcé son intervention sur ce thème qui vise à mieux connaître les liens entre le développement économique, le développement territorial et le développement social, à un moment où ces processus se distendent. Ce thème d'intervention est à la fois large et prospectif. Il vise essentiellement à développer « les réseaux, les coopérations, les partenariats entre les acteurs multiples » (cf SRADT), en particulier entre sphères privées et publiques.

L'action vise en priorité à mieux associer le développement économique et le développement territorial, en créant ou en développant les partenariats qui permettront de définir des stratégies mieux ciblées, à l'échelle des territoires, pour renforcer leur attractivité (économique et résidentielle), pour mieux insérer les populations dans les processus de développement, pour mieux faire entrer ce territoire dans la société de la connaissance, pour mieux articuler recherche et développement.

La démarche a été engagée sous la forme d'observations thématiques menées dans le cadre d'un large partenariat :

- La déclinaison de l'étude *Pauvreté et territoires en Nord – Pas-de-Calais* engagée avec l'INSEE s'est poursuivie à l'échelle du bassin minier. Les résultats de cette démarche, fondée sur une analyse des minima sociaux (RMI – API – AAH) des CAF d'Arras, Douai et Valenciennes, ont été présentés aux collectivités territoriales et services de l'Etat au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009. Le périmètre d'investigation a également été élargi aux territoires couverts par les CAF de Lille et d'Armentières faisant partie de l'Aire Métropolitaine de Lille. Des contacts sont en cours avec la CAF de Roubaix. La diffusion du rapport final est prévue pour le début d'année 2010.
- En juin 2009, a été diffusé le 2<sup>ème</sup> tome de *L'Observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain des cités minières* consacré à l'analyse comparative de la situation du parc minier et du parc locatif social. Cette démarche a été menée dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Régionale pour l'Habitat Nord – Pas-de-Calais. Suite à une première présentation des résultats de cette étude au CA d'Epinorpa en octobre 2008, une série de réunions ont été organisées en 2009 avec les services des agglomérations en charge des politiques de l'habitat, de l'Etat, de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais. La Mission a également été invitée par la CommunAupole de Lens-Liévin et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent à présenter ses travaux lors de bureaux consacrés à l'habitat.

- L'insertion territoriale des emplois : dans la poursuite des études menées en 2007 et 2008 sur le pôle industriel, commercial et de services d'Hénin-Beaumont / Noyelles-Godault, le Centre Hospitalier de Valenciennes et l'Association des Industries Ferroviaires, la Mission a réalisé, en partenariat avec l'INSEE et le service économique de la CALL, une étude d'inscription territoriale de trois pôles d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin. L'objectif de cette étude était d'une part de caractériser les dynamiques de développement des zones d'activités, et d'autre part de mesurer le rayonnement des établissements d'une zone en termes d'emplois au lieu de résidence. Disposant d'un recensement des entreprises datant de 1997, une analyse comparative de la situation des zones d'activités a pu être menée entre 1997 et 2006 faisant notamment ressortir une spécialisation des zones et une déconnexion de plus en plus grande entre le lieu d'emploi et le lieu de résidence des salariés. Une conférence de presse visant à présenter les principaux enseignements de cette démarche est en cours de préparation.
- En partenariat avec la CRCI et l'ADULM, la Mission anime l'observatoire du commerce de +300 m<sup>2</sup> de surface de vente. Associant à l'origine l'ensemble des intercommunales, des SCOT et des CCI, ce partenariat a été élargi en 2009 à l'Etat et au Conseil Général du Nord et devrait l'être prochainement au Conseil Général du Pas-de-Calais ainsi qu'aux représentants du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois (CCI et SCOT). L'objectif étant de passer d'une échelle d'analyse centrée actuellement sur de l'Aire Urbaine Centrale à l'Aire Métropolitaine de Lille (versant français). Suite à la diffusion du 1<sup>er</sup> volet de l'atlas, consacré à un état des lieux du commerce de +300 m<sup>2</sup> en mars 2006, la base de données géolocalisée a été réactualisée au 31 mars 2008. La rédaction du 2<sup>ème</sup> volet, consacré à l'analyse des dynamiques de développement de l'armature commerciale en termes de domaine d'activités et d'organisation territoriale, est en cours.
- En partenariat avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, la Mission a engagé une étude sur l'impact économique de la présence des ayants droit des mines dans la région Nord – Pas-de-Calais, et plus particulièrement dans le bassin minier. Les résultats de cette démarche ont été présentés aux services des agglomérations, de l'Etat, de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais en 2009. Cette étude sera diffusée pour la fin d'année 2009.
- Dans le cadre de ses réflexions sur le vieillissement de la population, la Mission a mis en place un partenariat de travail avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord – Picardie afin d'appréhender les situations de pauvreté parmi la population des retraités du régime général. Cette démarche s'inscrit dans la complémentarité des travaux menés non seulement avec les CAF d'Arras, Douai et Valenciennes sur la pauvreté mais également avec l'ANGDM pour ce qui concerne le poids économique des retraités. Les résultats de cette démarche ont été présentés aux services des agglomérations, de l'Etat, de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais en 2009. Cette étude sera diffusée pour la fin d'année 2009.
- L'ensemble de ces partenariats permettent à la Mission d'étendre son champ d'investigation dans le domaine de l'observation à l'ensemble des dynamiques sociales en cours dans le bassin minier. Des partenariats de travail sont notamment en cours de définition avec le Rectorat de Lille et le Pôle Emploi Nord – Pas-de-Calais sur la thématique de l'emploi/formation.



## **Thème 8 : Poursuivre l'assistance à l'ingénierie financière sur l'ensemble du Bassin Minier**

Cette démarche a un double objectif :

- Aider à la mise en place des politiques européennes, nationales et régionales sur le bassin minier. (FEDER-FSE, INTERREG, Fonds Régional Bassin Minier, GIRZOM...)
- Assister les collectivités locales du bassin minier pour le montage juridique et financier des projets.

A la suite des réunions d'information montées en 2008, la Mission a poursuivi ses tâches de relai entre les acteurs de terrain et les financeurs sur un certain nombre des projets présentés dans les chapitres précédents. Notamment :

- Dans le cadre des projets d'urbanisme durable, avec le FRAME et l'ADEME
- En appui de la programmation GIRZOM, avec les communes concernées.
- En appui des agglomérations, sur les grands projets dont elles ont la maîtrise d'ouvrage (9-9bis à Oignies, Parc des Iles à Drocourt, Arenberg à Wallers...)
- En appui de l'association Euralens, en assistant les collectivités sur le montage des opérations d'urbanisme
- En appui des communes qui s'inscrivent dans la démarche UNESCO.
- Pour concrétiser le schéma de trame verte et bleue : avec les communes de Rieulay et Raismes
- Pour inscrire le Bassin Minier dans les démarches européennes : Itinéraire de la Culture Industrielle (ICI) en INTERREG IV....